

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-3-2-1

Séance du vendredi 6 mars 2020

SOUTIENS AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

FOLIE' FLORE 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MILLION donne procuration à M. WITH.
M. MUNCK donne procuration à M. BIHL
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 14 février 2020,
- VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 20 000 € à l'association « Journées d'Octobre » pour l'évènement Folie'Flore 2020. Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité